

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 3 février 2014 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Kelly Hume, conseillère #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Peter Kralik, inspecteur à la voirie
Philippe De Courval, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL
- 3.1 Réunion régulière tenue le 13 janvier 2014
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1 Résolution pour approuver une formation pour l'inspecteur municipal concernant la CPTAQ au coût de 495\$
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1 Rapport pour le mois de janvier 2014
7. CORRESPONDANCE
Lettre de Carrol Kralik
8. ADMINISTRATION
- 8.1 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2013
- 8.2 Résolution pour acheter une banque d'heures avec Infotech pour le support technique de 1820\$
- 8.3 Avis de motion visant à cesser la distribution de licences de chiens sauf lors de nouvelles licences
- 8.4 Résolution pour mandater Paradis, Lemieux et Francis pour représenter la Municipalité de Bolton-Ouest devant la Commission d'accès à l'information
- 8.5 Résolution pour approuver la participation du Conseiller Chartier à l'atelier sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique
9. INCENDIE
- 9.1 Rapport pour les mois de décembre et janvier
10. CHEMINS
- 10.1 Rapport de l'inspecteur à la voirie
- 10.2 Résolution concernant l'offre de service de l'UMQ pour les soumissions sur le calcium
11. VARIA
Fond provincial pour le verglas
12. COMPTES À PAYER

Solde à la banque 31 décembre 2013	185 437,08 \$
Déboursés de janvier 2014	327 516,64 \$
Dépôts pour janvier 2014	301 516,64 \$
Solde à la banque 31 janvier 2014	159 454,85 \$

CPG
CPG Parcs et terrains de jeu

+
455 184,53 \$
+
149 651,16 \$

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#013-0214 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUME
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 13 JANVIER 2014

#014-0214 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 18 personnes

5. URBANISME

5.1 RESOLUTION POUR APPROUVER UNE FORMATION POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL CONCERNANT LA CPTAQ AU COÛT DE 495\$

CONSIDÉRANT que la COMBEQ offre une formation de 2 jours sur la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que ce cours sera très utile pour l'inspecteur municipal dans le cadre de ses obligations régulières, mais aussi pour le CCU;

#015-0214

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Qu'une dépense de 495\$ +tx soit autorisée pour une formation de 2 jours et qu'un hébergement d'une nuit plus le kilométrage et les repas soient payés sur réception des pièces justificatives.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JANVIER 2014

#016-0214 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUME
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que le chèque de kilométrage au montant de 93,60\$.

7. CORRESPONDANCE

Lettre de Carrol Kralik

8. ADMINISTRATION

8.1 DÉPOT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le rapport financier au 31 décembre 2013 a été déposé

8.2 RÉSOLUTION POUR ACHETER UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH POUR LE SUPPORT TECHNIQUE DE 1820\$

CONSIDÉRANT qu'Infotech est le fournisseur de la municipalité pour les services comptables;

CONSIDÉRANT qu'un nombre d'heures est nécessaire pour le support technique et la formation annuelle;

CONSIDÉRANT qu'au minimum, un bloc de 28 heures par année est habituellement acheté;

CONSIDÉRANT qu'un montant est prévu dans le budget 2014;

#017-0214 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUME
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Qu'une dépense de 1820\$ +tx soit autorisée pour l'achat d'un bloc de 28 heures pour le support technique et la formation par Infotech pour les services comptables.

8.3 AVIS DE MOTION VISANT À CESSER LA DISTRIBUTION DE LICENCES DE CHIENS SAUF LORS DE NOUVELLES LICENCES

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de

lecture par la conseillère MCBRINE qu'à une prochaine séance du conseil, une proposition d'adopter un règlement visant à modifier le règlement #286 visant à cesser la distribution de licences de chiens sauf lors de nouvelles licences sera adopté. Lecture sera faite du règlement lors de l'adoption du règlement.

8.4 RÉSOLUTION POUR MANDATER PARADIS, LEMIEUX ET FRANCIS POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT qu'une requête de révision a été faite à la Commission d'accès à l'information le 13 décembre 2013 concernant l'avis légal sur la dérogation mineure #58;

CONSIDÉRANT que l'avis légal sur la dérogation mineure #58 est confidentiel en vertu de l'article 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être représentée devant la Commission d'accès à l'information;

#018-0214

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la firme d'avocats Paradis, Lemieux et Francis représente la Municipalité de Bolton-Ouest devant la Commission d'accès à l'information pour cette cause.

8.5 RESOLUTION POUR APPROUVER LA PARTICIPATION DU CONSEILLER CHARTIER À L'ATELIER SUR L'INTEROPÉRABILITÉ DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que le conseiller Chartier est le responsable des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir l'ensemble des mesures d'urgences dans la Municipalité de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'une formation gratuite se donne à Sherbrooke le 4 février 2014 sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique;

#019-0214

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Municipalité de Bolton-Ouest envoie le conseiller Chartier à la formation et que son kilométrage et ses repas soient payés sous réception des pièces justificatives.

9. INCENDIE

9.1 RAPPORT POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE ET JANVIER

Il y a eu deux incendies pour une valeur totale de 2 400\$

10. CHEMINS

10.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR À LA VOIRIE

#020-0214 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport de l'inspecteur à la voirie soit approuvé avec son kilométrage pour un montant de 202.95\$.

10.2 RÉSOLUTION CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICE DE L'UMQ POUR LES SOUMISSIONS SUR LE CALCIUM

Considérant les coûts élevés pour le calcium;

Considérant que nous faisons des appels d'offres de calcium à chaque année;

Considérant que l'UMQ propose de se regrouper pour les appels d'offres;

#021-0214 EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Bolton-Ouest signifie son intérêt pour l'initiative de l'UMQ pour les appels d'offres de groupe.

11. VARIA

11.1 FOND PROVINCIAL POUR LE VERGLAS

Tous les citoyens qui ont subi des dommages sont invités à communiquer avec la municipalité pour participer au programme provincial de compensation.

12. COMPTES À PAYER

	185 437,08 \$
Solde à la banque 31 décembre 2013	327 516,64 \$
Déboursés de janvier 2014	301 516,64 \$
Dépôts pour janvier 2014	159 454,85 \$
Solde à la banque 31 janvier 2014	+
CPG	455 184,53 \$

CPG Parcs et terrains de jeu

+
149 651,16 \$

#022-0214

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUME
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes des mois de janvier et février 2014 au montant de 109,806.50\$ soient payés.

RÉUNION AJOURNÉE PAR LE CONSEILLER CHARTIER À 20H58

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 3 MARS 2014 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

Faits saillants

Période de questions

Gerhard Zimmerl

Question : J'ai posé une question lors de la dernière séance pour savoir sous quelle Loi et quel article vous gardiez la dérogation mineur #58 confidentielle. Avez-vous une réponse?

Réponse : La dérogation mineure #58 est confidentielle en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Georges Lebel

Question : En 2012, il y a eu une subvention pour les services internet haute vitesse pour Xittel. Nous n'avons pas de nouvelles de ce qui s'est produit. Qu'en est-il?

Réponse : Originellement, il y a eu une subvention de 132 000\$ du gouvernement provincial à Xittel. Ce dernier voulait des garanties du gouvernement et de la banque pour le montant d'argent. Ces garanties ne sont jamais arrivées.

Question : Est-il possible de fournir l'information sur les services internet à Bolton-Ouest à travers le site internet?

Réponse : Oui, c'est possible.

Colette Vézina

Question : Est-il possible de rapatrier le site internet pour le gérer à l'interne?

Réponse : Oui, il est possible de rapatrier le site internet à l'interne pour mieux le gérer. Nous avons demandé des soumissions pour évaluer le coût et les possibilités.

Question : Il semble y avoir une des démarches pour avoir davantage d'informations de contact sur les citoyens. Est-ce que cela a porté fruit?

Réponse : Non, nous avons eu très peu de réponses à cet effet. C'est pour cette raison qu'un document sera envoyé avec les comptes de taxes. Plusieurs questions de contacts seront présentes pour enrichir notre banque de données et être en mesure d'améliorer les outils pour la sécurité civile.

Marie-Christine Moulin

Les faits saillants de la période de questions sont à titre indicatif seulement et ne font en rien partie du procès-verbal. Ils ne sont pas adoptés.

Questions : Entamez-vous des démarches pour vous assurer que les numéros civiques sont visibles du chemin? Poursuivez-vous dans l'idée de mettre des numéros civiques obligatoires uniformes?

Réponses : Nous regardons les options possibles, mais on ne peut pas se fier à la bonne foi des citoyens pour une question de sécurité civile. Il y a de l'argent prévue dans le budget à cet effet.

Bolton-Ouest / West Bolton

Comptes à payer / Accounts payable

13 janvier 2014 / January 13, 2014

# client/ supplier	Nom / Name	Total
251	ADMQ	467.95 \$
207	Bell Mobilité Inc.	45.99 \$
3	Carrol Kralik	100.00 \$
49	COMBEQ	333.43 \$
56	CONSTRUCTO SEAO	6.01 \$
15	Entreprises R.P. Enr.	39,648.67 \$
35	Formules Municipales	148.84 \$
252	GARY WOOD	200.00 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	648.43 \$
226	Guillaume Lavoie	2,527.95 \$
17	Hydro-Quebec	431.64 \$
1	Infotech	6,190.26 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	9,677.37 \$
12	Locations d'outils Knowlton Inc.	179.73 \$
225	Lyne Hébert	1,701.18 \$
224	MALEM	586.40 \$
120	MASTERCARD	174.87 \$
52	Ministère des finances du québec	12,263.21 \$
61	MRC BROME-MISSISQUOI	784.50 \$
29	Municipalité de Stukely-Sud	1,334.80 \$
21	Paradis, Lemieux, Francis, avocats	1,233.11 \$
13	Peter Kralik	2,834.46 \$
241	Philippe De Courval	2,969.91 \$
253	PUBLICATIONS TEMPO	148.32 \$
60	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	1,063.52 \$
51	Receiver General Canada	1,577.77 \$
72	ROCH VALLIERES inc.	412.61 \$
177	THE RECORD	207.65 \$
67	Ville de Lac Brome	21,601.50 \$
250	Xerox Canada Ltée	276.42 \$
	BMO bank	30.00 \$
	Total	109,806.50 \$